

Gouvernement du Québec

Décret 581-2019, 12 juin 2019

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux rencontres de l'Initiative pour le Développement du Numérique dans l'Espace Universitaire Francophone qui se tiendront du 18 au 21 juin 2019

ATTENDU QUE les rencontres de l'Initiative pour le Développement du Numérique dans l'Espace Universitaire Francophone se tiendront à Bucarest (Roumanie), du 18 au 21 juin 2019;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, dirige la délégation officielle du Québec aux rencontres de l'Initiative pour le Développement du Numérique dans l'Espace Universitaire Francophone qui se tiendront du 18 au 21 juin 2019;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de :

— Monsieur Martin Maltais, directeur adjoint, Cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— Madame Claudia Landry, conseillère politique, Cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— Monsieur Marc-André Beaulieu, administrateur d'État – chargé de mission, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— Madame Marie-Noëlle Sergerie, conseillère en développement du numérique en enseignement supérieur, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

— Monsieur Jean Chiricota, conseiller en affaires internationales, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

QUE la délégation officielle du Québec aux rencontres de l'Initiative pour le Développement du Numérique dans l'Espace Universitaire Francophone soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

70778

Gouvernement du Québec

Décret 582-2019, 12 juin 2019

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec au Sommet des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 14 au 16 juin 2019

ATTENDU QUE le Sommet des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent se tiendra à Milwaukee (Wisconsin), du 14 au 16 juin 2019;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre déléguée aux Transports, madame Chantal Rouleau, dirige la délégation officielle du Québec au Sommet des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 14 au 16 juin 2019;

QUE la délégation officielle du Québec soit composée, outre la ministre déléguée aux Transports, de :

— Monsieur Georges Farrah, sous-ministre adjoint chargé du Secrétariat à la stratégie maritime, ministère des Transports;